

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

VIGILANCE JAUNE – Bulletin spécial Sud-Ouest

Le préfet de la Gironde, au vu des informations transmises par Météo-France, et conformément au plan départemental d'alerte météorologique, décide la diffusion de l'alerte météorologique pour le phénomène :

ORAGES

pour l'ensemble du département.

L'alerte est valable à partir du **mercredi 27 mars 2024 à 19h00, jusqu'au jeudi 28 mars à 00h00.**

En soirée, arrivée d'un front froid très instable avec de probables orages forts sur les départements littoraux avec de fortes à **très fortes rafales de vent** et des phénomènes tourbillonnaires non exclus, notamment au plus près du littoral. **Chutes de grêle/grésil possible, fortes à très fortes intensités pluvieuses** sous des cellules mobiles toutefois. Des rafales de vent de 80 à 100 km/h, localement 110 sont attendues sur le proche domaine côtier alors que dans l'intérieur, les rafales seront voisines de 60 à 80 km/h, localement 90. Cet avertissement pourra être prolongé notamment pour l'ouest de Poitou-Charentes.

Il est demandé aux maires de porter une vigilance particulière, d'aviser les exploitants de campings, de chapiteaux, sur ce risque, afin de prendre toutes les mesures préventives nécessaires sur le plan local pour assurer la sécurité des personnes et des biens et d'informer la population sur les risques et les conseils de comportement suivants :

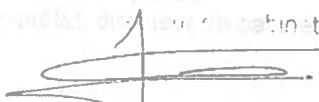
RISQUES	CONSEILS DE COMPORTEMENT
<ul style="list-style-type: none">• Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants• Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires• Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement• Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations	<ul style="list-style-type: none">• À l'approche d'un orage, mettez à l'abri les objets sensibles au vent ou pouvant être inondés• Éloignez-vous des arbres et des cours d'eau• Abritez-vous dans un bâtiment en dur• Tenez-vous informés et évitez de vous déplacer• Évitez les promenades en forêt• Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques• Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins• limiter strictement les déplacements

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de cet événement météorologique :

Météo-France : 05 67 22 95 00 et <http://www.meteofrance.com/accueil>

Préfecture : 05 56 90 65 98 (répondeur)

Le préfet,

Pour le préfet,
Le sous-préfet, *organe exécutif*

JUSTIN BARJOTTE